

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 10 avril 2018 portant dissolution de l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Nantes et création corrélatrice de l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Saint-Herblain (Loire-Atlantique)

NOR : INTJ1808830A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

L'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Nantes est dissous à compter du 1^{er} juillet 2018. Corrélativement, l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique est créé à Saint-Herblain, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Saint-Herblain exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-23 (3^o), R. 15-24 (3^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

ESCADRON DÉPARTEMENTAL de sécurité routière	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
EDSR44 à Nantes	PMO Ancenis PMO Nozay PMO Pontchâteau PMO Saint-Philbert-de-Grand-Lieu PMO Nantes BMO Pornic BMO Saint-Nazaire	
EDSR44 à Saint-Herblain		PMO Ancenis PMO Nozay PMO Pontchâteau PMO Saint-Philbert-de-Grand-Lieu PMO Saint-Herblain BMO Pornic BMO Saint-Nazaire